



PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

La section de la capitale devrait faire un choix

PHILIPPE CASTELLA

Complémentaire 2013
22 septembre

Le PDC de la ville de Fribourg devrait faire un choix entre les deux candidats de la capitale qui se sont annoncés pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. A savoir le chef du groupe PDC au Grand Conseil et directeur de l'Union patronale Jean-Pierre Siggen ainsi que le directeur de l'Office fédéral de la police Jean-Luc Vez («La Liberté» des 27 et 28 mai). «Le comité est pour la désignation d'un seul candidat à la candidature», annonce en effet le président de la section Jean-Pierre Gauch.

On peut d'ailleurs le déduire de l'ordre du jour de l'assemblée de la section qui mentionne au point trois: «nomination du candidat à la candidature au Conseil d'Etat». L'assemblée garde toutefois toute latitude pour faire un autre choix et garder les deux candidats dans la course.

Cette assemblée, qui devait d'abord se tenir ce jeudi, a été reportée d'une semaine. La raison en est le délai de convocation, jugé trop court. Le comité voulait éviter tout risque de demande d'invalidation de l'assemblée, explique Jean-Pierre Gauch.

Conséquence de ce report, le comité directeur du parti cantonal, prévu ce vendredi, est lui aussi reporté d'une semaine, indique le président cantonal Eric Menoud. Il sera chargé de faire sa recommandation en vue de l'assemblée cantonale des délégués qui, elle, est convoquée pour le 20 juin à Neyruz. C'est elle qui désignera le candidat qui briguera pour le PDC la succession d'Isabelle Chassot. Outre les deux candidats de la capitale, concourt pour cette primaire la chancelière d'Etat Danielle Gagnaux, de Corserey, qui a déjà été adoubee par la section de Sarine-Campagne la semaine dernière («La Liberté» du 31 mai). I

La crise de 2011 à la maternité de l'HFR sous la loupe des experts

AUDIT • «Manque de vision» et «d'anticipation», «faiblesse du pilotage»: les conclusions de l'audit sont sévères. Les choses ont été corrigées depuis la crise.



En juillet 2011, les départs successifs au département de gynécologie et obstétrique de l'HFR avaient nécessité une réaction de ses organes dirigeants. ALAIN WICHT-A

RÉFLEXION IMMÉDIATE

Il y a un an, les députés radicaux Nadine Gobet (Bulle) et Didier Castella (Pringy) interrogeaient le Conseil d'Etat sur le sort de l'audit. La réponse a été communiquée la semaine dernière. Le gouvernement y explique que, après la remise du rapport en janvier dernier, il a fallu aux dirigeants de l'HFR le temps d'en apprécier les conclusions «dans les meilleures conditions possibles».

L'HFR a cependant entamé ses réflexions dès la crise. Un véritable département de gynécologie-obstétrique, multisites (Fribourg et Riaz), fonctionne ainsi depuis le 1^{er} juillet 2012. Puis des mesures à court et moyen termes ont été prises, avec notamment le transfert à Fribourg de l'activité stationnaire de gynécologie. Dernière décision en date: la fermeture de la maternité de Riaz à la fin 2013. Quant au coût de l'audit, il se monte à 91 000 fr. CAG

EN BREF

VILLARS-SUR-GLÂNE

Une femme ligotée chez elle

Mardi vers 14 h 30, une femme d'une cinquantaine d'années a été agressée chez elle, au chemin de la Forêt à Villars-sur-Glâne. Deux individus parlant arabe étaient rentrés par effraction et ont attendu son retour. Ils l'ont ligotée, lui ont dérobé des bijoux avant de s'enfuir. La victime n'a pas été blessée. La police lance un appel à témoins. Le premier homme est basané, âgé de 30 à 35 ans, mesurant entre 175 cm et 180 cm, de corpulence normale et ayant les cheveux frisés noirs. Il est vêtu d'un tee-shirt gris, d'un jeans usé et porte des baskets. Son complice est un homme basané âgé de 30 à 35 ans, mesurant entre 165 cm et 170 cm, de corpulence normale. Ses cheveux sont frisés noirs, il est vêtu d'un tee-shirt olive, d'un jeans et porte des baskets. Contact: 026 305 20 20.

TABAGISME

Sept classes du canton primées

Sept classes fribourgeoises se sont illustrées lors de l'«expérience non-fumeur» mise sur pied par le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET). Sur le plan cantonal, les classes 1A du CO de Chiètres, 2A du CO de Cormondes et 2G du CO de Sarine-Ouest ont reçu un prix de 300 fr. pour des affiches de prévention. Sur le plan national, quatre classes ont été tirées au sort: la 2C du CO de Guin, la 3E du CO de Guin, le 2/2 du CO de la Tour-de-Trême et la 2B du CO de la Glâne. 110 classes fribourgeoises de la 6^e à la 9^e, regroupant 2054 élèves, se sont engagées à ne pas fumer pendant six mois au moins durant l'année scolaire 2012-2013. Près de 72% des classes ont tenu leur engagement. MRZ

CLAUDE-ALAIN GAILLET

L'affaire avait fait grand bruit: en été 2011, la direction de l'Hôpital fribourgeois (HFR) avait envisagé de fermer temporairement la maternité de Fribourg. La raison en était le départ, quelques mois plus tôt, des deux comédiens-chefes du département de gynécologie et obstétrique pourtant fraîchement engagées. La fermeture avait finalement été évitée, in extremis, grâce à l'intérim assuré par l'ancien chef du département, le D^r David Stucki, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau chef, le D^r Anis Feki.

Démision de quatre médecins-chefs et chefs-adjoints, pertes de confiance et de patientes, image de l'HFR fortement mise à mal, la crise fut particulièrement aiguë. Assez pour que l'HFR demande un audit. Celui-ci lui a été remis en janvier dernier et rendu public la semaine passée, en même temps que la présentation de la stratégie à long terme de l'Hôpital fribourgeois.

Des causes multiples

«Manque de vision», «défaut d'anticipation», «faiblesse du pilotage»: les conclusions de l'audit sont sévères. Les causes de la grave crise traversée par l'HFR sont multiples. L'audit les passe en revue. Il prend notamment en compte le contexte particulier de l'HFR, éta-

blissement multi sites qui se mettait en place depuis 2007.

Nombreuses lacunes

Les trois niveaux de gestion (Direction de la santé, conseil d'administration, direction de l'établissement) devraient avoir des missions et des fonctions différenciées. Ce n'était pas aussi clair et cela a eu pour effet une certaine confusion des rôles. Le directeur général d'alors, Hubert Schaller, s'est retrouvé dans une situation de «grande solitude», aggravée par des relations «difficiles voire franchement mauvaises» avec une partie des chefs de département. Quant au poste de directeur médical, occupé depuis sa création en 2007 par le D^r Bernard Vermeulen, il n'a pas été doté d'une autorité hiérarchique suffisante, notamment par rapport au collègue des médecins.

Le retard dans la mise en place d'un véritable département de gynécologie et obstétrique a joué «un rôle considérable dans la crise», relèvent les experts. Absence de plan directeur pour la mise en réseau, collaboration très limitée entre les sites de Fribourg et de Riaz, absence de standards de soins similaires, non-description des tâches en sont l'illustration. A quoi, il faut ajouter l'absence d'un plan de relève. Pour les experts, «la responsabilité dans le retard de la mise en place

du réseau doit être imputée aux trois niveaux du système de gouvernance de l'HFR».

L'audit souligne aussi l'absence de réponse de la direction aux demandes d'une des cheffes du département sur la réfection des locaux à Fribourg. Le pilotage «distant» du directeur général a, selon les experts, joué un rôle clé dans le départ de cette responsable et dans «l'aggravation inéluctable» de la crise.

Des conseils suivis

A un management général «peu efficace», les experts ajoutent des éléments «conjoncturels et imprévisibles». Par exemple, la relève difficile en Suisse des cadres médicaux dans certaines spécialités, les départs précipités des deux co-chefes, l'absence de soutien médical des centres hospitaliers voisins, autant d'éléments qui ont compliqué la tâche des dirigeants de l'HFR.

Le rapport d'audit fait une série de recommandations, pour une bonne part déjà mises en pratique. Car, comme le souligne le rapport, l'arrivée d'une nouvelle équipe en octobre 2011 a permis de réorganiser rapidement le département de gynécologie et obstétrique de l'HFR. Les nombreux changements opérés dans un bref délai ont cependant généré des tensions au sein des équipes soignantes, qui étaient toujours en crise en février 2012. I

FUSIONS

Les communes ont le temps si elles foncent!

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le délai du 30 juin 2015 fixé aux communes engagées dans un processus de fusion pour demander l'aide financière du canton paraît «quasi impossible à tenir» aux yeux des députés Didier Castella (Pringy) et Markus Ith (Morat). Les deux radicaux ont ainsi demandé au Conseil d'Etat s'il envisageait de retarder cette échéance. «Non», leur répond le gouvernement. Une prolongation «contrevenirait à la volonté du peuple» qui a voulu une avance rapide des projets en acceptant la loi d'encouragement.

Le délai du 30 juin 2015 est «réaliste pour autant que la volonté de parvenir à une fusion se manifeste véritablement et soit mise en œuvre sans tarder», estime le Conseil d'Etat. La plupart des communes doivent être en mesure de

présenter leur demande dans le délai imparti. Ce délai a été fixé pour favoriser un avancement rapide des projets. Cet avancement sera examiné dans un rapport intermédiaire, deux ans après l'approbation du plan de fusions. Et si des communes n'arrivent pas à tenir l'échéance, le Conseil d'Etat proposera des mesures.

Didier Castella et Markus Ith faisaient aussi remarquer que, selon le calendrier prévu par la loi, la population est exclue de la procédure et que tout retard aura des conséquences sur le respect du calendrier. «Faux», réplique en substance le Conseil d'Etat. La population peut donner son avis par le biais des séances d'information publiques.

Quant aux plans de fusions dessinés par les préfets, ils ne sont pas contraignants mais doivent être

considérés comme des instruments d'analyse. Certes, la priorité revient aux périmètres définis par les préfets, concède le Conseil d'Etat. Toutefois, «une fusion décidée par un vote aux urnes qui ne correspondrait pas à ce plan ne mettrait a priori pas en doute la pertinence du plan et de ses bases analytiques». Cas échéant, il s'agirait de vérifier si un projet s'écartant du plan préfectoral peut être considéré comme une «étape intermédiaire».

Les deux députés demandent encore au Conseil d'Etat comment il se positionne par rapport au centre cantonal fort. Réponse du gouvernement: un centre cantonal fort ne se définit pas uniquement par les fusions dans le Grand Fribourg. D'autres paramètres, comme l'aglo, la promotion économique, la densification de l'offre des trans-

ports publics, le pont de la Poya, le pôle technologique Bluefactory, le site St-Léonard, la politique foncière active ou encore l'acquisition et la construction de bâtiments pour la formation contribuent à renforcer le centre. Lequel, assure le Conseil d'Etat, reste une de ses priorités.

Les deux radicaux voulaient enfin savoir si un référendum facultatif sur les plans de fusions était envisageable au niveau des districts. Là encore, la réponse du conseil est négative, dans la mesure où la population a déjà la possibilité de s'impliquer dans le processus de fusion.

A signaler que, ce mercredi matin, la directrice des Institutions Marie Garnier présente aux médias les plans de fusions élaborés par les préfets et qui ont été avalisés par le Conseil d'Etat. I

EN BREF

VIGNETTE À 100 FRANCS L'Automobile Club de Suisse contre

La section fribourgeoise de l'Automobile Club de Suisse (ACS) s'est positionnée contre une hausse du prix de la vignette autoroutière, lors de sa récente assemblée à Bulle, à laquelle une soixantaine de personnes ont participé. Selon Pierre Piccand, directeur de l'ACS Fribourg, augmenter la vignette de 40 à 100 francs serait une mesure «exagérée». «Le contribuable suisse paie déjà beaucoup de taxes sur l'essence», rappelle-t-il. Au niveau national, l'ACS prévoit de mener des actions ainsi qu'une campagne d'affichage pour faire connaître sa position à ce sujet. FB

RECTIFICATIF

UN ZÉRO DE TROP POUR LES AMORTISSEMENTS

Une erreur figure dans le compte rendu de l'assemblée communale de Senèdes. Les amortissements supplémentaires ne sont pas de 80 000 fr. mais de 8000 fr.